

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-22

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/50/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs entre les Etats membres en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mai 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé

Fait le 23 mai 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,


Sébastien RASPILLER